

Compte rendu des CAPL listes d'aptitude 2020 tenues le 5 novembre 2019

CAPL 1 – Liste aptitude de B en A

14 candidats au départ et 1 à l'arrivée , mais le parcours n'est pas fini ... la CAPN décidera !

Le DISI a rappelé la très forte sélectivité de la liste d'aptitude : *il est toujours préférable de passer les concours et examens professionnels pour maximiser ses chances de passer cadre A*

Par ailleurs il a rappelé les critères de sélection objectifs de la DISI Grand est, qui lui permettent d'étudier favorablement le dossier des candidats à la liste d'aptitude.

Ces critères doivent apparaître clairement dans le compte rendu d'évaluation professionnel (CREP) des candidats, ils sont les suivants :

- le parcours du candidat doit montrer sa motivation à passer cadre A (par exemple que celui-ci participe aux concours et examens professionnels lui permettant d'accéder au grade visé),
- le tableau synoptique du candidat (appréciation de la valeur professionnelle et de la manière de servir de l'agent) doit être valorisé à excellent sur les 3 dernières années,
- le candidat doit être mobile et l'aptitude à exercer au grade supérieur doit être renseignée par le supérieur hiérarchique comme étant acquise,
- si le candidat est informaticien mais n'est pas assuré de rester dans la sphère informatique (ex : pas de qualification "PSE"), il doit montrer une grande capacité d'adaptation
- si **toutes** les conditions supra sont remplies alors seront appréciés :
 - l'expérience du candidat, c'est-à-dire son parcours dans différents contextes professionnels au cours de sa carrière,
 - sa volonté de progresser qui montrera une prise de responsabilité croissante dans ses fonctions,
 - la possibilité pour le candidat de pouvoir encore dérouler une carrière dans le grade visé (ni trop loin, ni trop proche de la retraite)

Le DISI informe que les potentialités (nombre de promotions ouvertes aux candidats) sont définies au niveau national, et que cette année celles-ci étaient à partager entre les DISI.

Parmi ces 4 potentialités, une nouvelle fois, aucune n'a été attribuée à la DISI Grand Est. Malgré l'absence de potentialité, le DISI a retenu un dossier qui sera soumis à la CAPN

Les élus CFTC ont vaillamment défendu les **8 dossiers** confiés sur les **14** candidats .

Au moment du vote, La CFTC s'est abstenue pour dénoncer l'absence de potentialités récurrente à la Disi depuis 3 ans.

La CFTC refuse de cautionner cette pénurie tout en souhaitant bonne chance au candidat retenu.

Vos élus en CAPL1 : Jean SONTAG et Benjamin TRABAND



CAPL 2 – Liste aptitude de C en B -

14 candidats au départ et 3 à l'arrivée ... vivement la CAPN !

Cette année encore, les postes se réduisent, la liste proposée par l'administration avant CAPL ne comportait qu'un nom.

Dès l'ouverture de la CAPL, le DISI a présenté une liste modifiée avec 2 candidats.

L'administration ne souhaitant qu'évoquer les dossiers catégorisés en Excellent, La CFTC avec 3 dossiers à défendre n'a pu en soumettre que 2

A l'issue d'une intervention bien menée par notre élu CFTC, un dossier sera finalement inclus dans la liste proposée à la CAPN

En permettant le rajout d'un nom, la CFTC a ouvert une brèche dans la pénurie que l'administration nous impose, bien que cela ne préjuge en rien de la sélection finale en CAPN.

Les potentialités offertes à la liste d'aptitude de C en B étant réduites, la CFTC DGFIP réclame davantage de potentialités pour une meilleure évolution de votre carrière.

Votre élu CAPL2 : Christophe BABY

N'hésitez pas à nous confier vos dossiers et à nous contacter pour toutes vos démarches

cftc.disi.grand-est@dgfip.finances.gouv.fr